



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 111728

Texte de la question

Des mesures pour lutter contre la pêche excessive et la pollution et pour protéger les mangroves peuvent empêcher la destruction des récifs coralliens qui blanchissent sous l'effet du changement climatique, a estimé dernièrement l'Union mondiale pour la nature (UICN). Environ un cinquième des récifs coralliens ont été déjà détruits et la moitié sont menacés par les changements climatiques, notamment par la hausse des températures des océans, a averti l'UICN. Les récifs coralliens abritent environ un quart des espèces marines connues. De nouvelles études de l'organisation sur le blanchissement des coraux et les mangroves ont montré que la lutte contre d'autres facteurs de stress améliore la santé des récifs et leur permet ainsi de mieux résister au changement climatique. Ceci constitue un message positif très clair : même si nous ne pouvons pas arrêter le changement climatique sur le court terme, nous pouvons aider les écosystèmes marins tropicaux à survivre. Les mangroves sont menacées par la hausse du niveau des mers, les cyclones de plus en plus violents en raison des changements climatiques, ainsi que par l'urbanisation des côtes, a indiqué l'UICN. Or les récifs coralliens font vivre quelque 100 millions de personnes en fournissant des revenus équivalents à 30 milliards d'euros par an grâce à des activités telles que la pêche et le tourisme. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, du constat relatif aux impacts des changements climatiques sur les écosystèmes coralliens et de la nécessité de lutter contre les diverses menaces qui pèsent sur la santé des récifs. Elle est consciente de l'urgence d'agir pour préserver les récifs de l'outre-mer français. Outre la lutte directe contre le réchauffement climatique dans le cadre du plan d'action 2004-2012 actualisé en 2006, la France met en oeuvre un grand nombre d'actions qui contribuent à mieux connaître les récifs et à réduire l'impact d'autres facteurs de stress sur la santé des récifs coralliens notamment dans le cadre de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) qui a pour but d'assurer une gestion durable des récifs de l'outre-mer français. L'IFRECOR dispose d'un plan d'action financé de 2000 à 2005 à hauteur de 2 millions d'euros par le ministère de l'écologie et du développement durable. Il est aujourd'hui doté d'un nouveau plan d'action pour la période 2006-2010 pour un montant de l'ordre de 3 millions d'euros par an. Parmi les actions en cours mises en oeuvre dans le cadre de l'IFRECOR, on notera à titre d'exemple : le développement des inventaires de connaissance sur la biodiversité marine dans l'ensemble des collectivités d'outre-mer ; le portage du classement de la barrière de corail de Nouvelle Calédonie au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO ; le développement d'un suivi pérenne de l'état de santé des récifs de l'outre-mer qui donne lieu à une publication bisannuelle des résultats au plan mondial ; le soutien d'actions de sensibilisation des populations locales à la richesse des récifs ; des actions d'envergure de lutte contre la pollution et l'érosion dans les collectivités de Martinique, Guadeloupe et Mayotte notamment ; une action de recensement des mangroves des collectivités de l'outre-mer et de proposition de mesures de gestion appropriées ; une évaluation d'ici à 2010 de l'impact du changement climatique sur les récifs de l'outre-mer ; une

évaluation à venir de la valeur socio-économique des récifs de l'outre-mer ayant pour but de sensibiliser les acteurs locaux à leur richesse. En appui et en complément de ces actions, la France a adopté en 2006 des plans d'action en faveur de la biodiversité dans chacune des collectivités d'outre-mer. Ces plans formalisent les objectifs à atteindre pour lutter contre la perte de biodiversité à l'horizon 2010 et engagent une évaluation régulière des résultats obtenus. Leur mise en oeuvre est déjà effective. De nombreuses actions concernent les récifs coralliens, les lagons et les mangroves. Au plan international, la France est également active pour participer à la protection des récifs coralliens. Elle a ainsi initié avec l'Agence française de développement un projet de coopération d'un montant de 10 millions d'euros dans le Pacifique Sud (projet CRISP), qui promeut notamment la gestion intégrée des zones côtières dans l'ensemble des trois collectivités françaises du Pacifique et des dix États insulaires participants. L'adoption de telles mesures aide à engager les démarches locales de bonne gouvernance de la frange maritime et à organiser l'urbanisation dans le sens d'une prise en compte des récifs dans le développement local. L'action de la ministre de l'écologie et du développement durable demeure donc plus que jamais déterminée et pragmatique pour la lutte contre le réchauffement climatique et la protection des récifs coralliens français.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111728

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12322

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2898